

L'écho

d'Argancy

Que cette année
soit lumineuse !

Bonne année !

2025



n°112
Janvier
2025



Sommaire

JEU

80 ans de la libération

- 1- Combien de « Malgré-nous » ont-ils été incorporés de force dans l'armée allemande ?
- 2- Quelle commune de Moselle a-t-elle été libérée en premier ?
- 3- Par quelle armée, la Moselle a-t-elle été libérée? La 3^e armée de Patton ou la 2^e division blindée de Leclerc ?
- 4- Combien de temps a-t-il fallu pour libérer la Moselle ?

Bulletin de participation p.45

Panneau Pocket

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

Conseils municipaux	4
Services techniques	9
La rénovation énergétique continue	
A chaque saison sa décoration	
Travaux	10
Equipements communaux	12
Valorisation et création d'espaces dédiés à l'activité physique	
Vivre à Argancy	14
Rencontre avec les élus et hommes politiques	
Il y a 80 ans, la Moselle était libérée	
Commémoration du 11 novembre 1918	
Repas des aînés	
Voeux du maire au personnel communal	
Noël sur la place	
Voeux du maire à la population	
Groupe scolaire	26
Visite de Saint Nicolas	
Atelier cuisine des petits	
Activité ski	
Sportifs à l'honneur	30
CYVM : les 6 heures de Metz-Olgy	
Périscolaire CIAS de la Rive droite	30
Don du sang	31
Bibliothèque	32
L'heure du conte	
Exposition de peintures	
Les associations ont la parole	34
Familles Rurales	
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	36
Vents d'Est	37
Police municipale mutualisée	38
Environnement	40
Les circuits courts	
Rives de Moselle	41
Civisme	42
Savoir vivre avec les commerces de proximité	
Urbanisme	43
A Savoir	44
Le marché du jeudi	
La mobilité	
Etat civil	47
Au programme	48

Illiwap c'est fini



L'abonnement Illiwap a pris fin le 31 décembre 2024. Téléchargez dès à présent l'application Panneau Pocket qui prend le relais.



Que cette nouvelle année soit pleine de projets et de confiance en notre avenir commun.

Qu'elle vous apporte bonheur et santé personnellement et professionnellement.

Sachons toutefois garder en mémoire combien la vie est précieuse et qu'il est bien inutile de s'encombrer de problèmes pouvant être si dérisoires par rapport aux événements nationaux et mondiaux qui obscurcissent indéniablement notre quotidien.

Pour 2025



Madame Jocelyne Emmendoerffer, maire
Mesdames et messieurs les adjoints
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux
L'ensemble du personnel municipal

Choix du nom pour l'ancien local « MJC » de la commune

Madame le maire informe le conseil municipal que le local « MJC » situé rue des Sablières n'est plus en activité.

Désormais, ce local accueille l'association « Studio Mécanique » proposant de multiples activités (atelier peinture, photographie, jeux de rôle, escape game, musique, etc).

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur un nouveau choix de nom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rebaptiser les locaux comme suit :

Espace culturel « Les Sablières »



Avenant aux baux de chasse

Madame le maire fait part au conseil municipal de la présence croissante de sangliers auprès des habitations et de l'importance des dégâts qu'ils occasionnent sur les terrains communaux et privés.

Plusieurs administrés ont déjà alerté la mairie qui s'est rapprochée des adjudicataires des lots de chasse.

Or, les clauses spéciales annotées dans les baux de chasse interdisent aux chasseurs de s'approcher à moins de 100 m des habitations et des installations sportives.

Au vu de ces restrictions, ces derniers ne peuvent intervenir en périphérie de la voie verte et des habitations et ainsi réguler la présence des sangliers.

Madame le maire propose de revoir les clauses spéciales des baux de chasse et de supprimer l'interdiction faite aux chasseurs d'intervenir à moins de 100 m des habitations et des installations sportives. Il leur sera néanmoins interdit de diriger leur tir en direction de ces zones.

En ce qui concerne le territoire du lot de chasse n°2 (Argancy/Olgy), la pratique de la chasse entre les habitations et la Moselle sera soumise aux clauses particulières suivantes :

- elles ne concernent que la chasse de grand gibier ;
- seules les actions de chasse individuelle sont autorisées ;
- la chasse s'effectuera à l'affût exclusivement, à partir d'un poste fixe surélevé d'une hauteur minimale d'1,50 m, permettant un tir fichant ;
- le tir de nuit est autorisé ;
- interdiction de chasser les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 9 h jusqu'à la tombée de la nuit ;
- interdiction de pratiquer la chasse le jour où un événement culturel, sportif, touristique, militaire ou populaire se déroule sur le territoire couvert par ces clauses particulières ;
- une battue ou un drücken ponctuel sera autorisé sous réserve d'un accord délivré par Madame le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la révision des clauses spéciales des baux de chasse et charge Madame le maire d'en informer les adjudicataires et de signer un avenant à leur bail de chasse.

Ouverture de poste

Madame le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025, suite à la réussite d'un examen professionnel et en vue de l'inscription sur le tableau d'avancement de grade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette ouverture de poste et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

Extension des sépultures cinéraires

Madame le maire informe le conseil municipal de l'achat de 3 extensions pour sépulture évolutive au nouveau cimetière.

Tarif de l'extension en granit rose et noir : 2 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tarif présenté.

Indexation du loyer de l'étang n°12

Madame Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire, informe le conseil municipal que le bail de l'étang n° 12 est résilié à la date du 31 décembre 2024.

Pour la relocation, à compter du 1^{er} janvier 2025, elle propose une indexation du loyer suivant l'indice INSEE des Loisirs et de la Culture de décembre 2023 (108,10), soit un loyer annuel de 3 650 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de fixer le loyer de l'étang n° 12 à 3 650 € à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise Madame le maire à signer le nouveau bail.



Végétalisation du skate park : demande de subventions

Conseil régional Grand Est

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter une subvention auprès du conseil régional Grand Est avec son programme «élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces ouverts aux publics – acquisition de plants et matériel de désherbage» pour un projet de végétalisation du skate park.

- coût des travaux : 8 475,00 € HT
- subvention sollicitée : 30 % du coût HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Madame le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Conseil départemental de la Moselle

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Moselle avec son programme «projets environnementaux» pour la végétalisation du skate park.

- coût des travaux : 8 475,00 € HT
- subvention sollicitée : 50 % du coût HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Madame le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Tarifs municipaux

Salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution salle *		2 000,00 €	2 000,00
Caution vaisselle		300 €	300 €
48 heures	Petite salle	470 €	170 €
	Grande et petite salle	810 €	300 €
	Cuisine	210 €	0 €
Vaisselle		250 €	85 €

* Caution salle : dégradations diverses, ménage...

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Propositions de Mme le maire pour 2025 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 4 €	70 €	10 €	80 €

Chèque détente séniors

Proposition de Mme le maire pour 2025.

Personne de 62 ans et plus : chèque détente de 40 € valable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs des chèques loisirs enfant et des chèques détente séniors.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2025.

Cimetière

Concessions funéraires ancien cimetière

- Caverne pouvant contenir 4 urnes : 381 €
- Renouvellement des emplacements : 30 €

Concessions funéraires nouveau cimetière

Columbarium

- Sépulture évolutive (caverne) : place individuelle 335 €
- Extension (2 anneaux en granit rose de la clarté de Bretagne et un anneau en granit noir d'Afrique) 2 000 €
- Columbarium pyramide : case 2 urnes 335 €
- Columbarium jacinthe : case 4 urnes 400 €
- Columbarium orchidée, lavande, tulipe, myosotis : case 4 urnes 400 €

Emplacement pour caveau, tombe

- Renouvellement des emplacements 30 €



Jardin du souvenir : stèle et puit du souvenir nouveau cimetière

- Dispersion des cendres 50 €
- Plaque nominative (fournie par la commune) sur les colonnes adjacentes à la stèle 50 €
Durée d'apposition de la plaque : 30 ans
- Renouvellement de la plaque 30 €

A l'unanimité, les tarifs des columbariums et des concessions restent inchangés.

Avenant à la convention de police municipale mutualisée

Le service de police sur le territoire de la commune est actuellement un service mutualisé conclu entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour, d'Ennery et de Malroy ; Il comporte actuellement 5 agents dont deux sont des agents à temps complet recrutés par la commune d'Ennery. Les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle et de Charly-Oradour disposent également chacune d'un policier municipal à temps complet ;

La convention actuellement en vigueur est une convention signée par les différents maires qui a pris effet le 3 décembre 2019 pour une durée de 3 ans. Elle a ensuite été renouvelée tacitement ;

La commune d'Ennery a, par une délibération du mardi 1^{er} octobre 2024, décidé de sortir de ce service mutualisé. En application de la convention actuellement en vigueur, la commune d'Ennery devrait dénoncer sa décision avant le 3 juin 2025, pour pouvoir sortir de la convention au 3 décembre 2025. Toutefois la commune d'Ennery souhaite pouvoir sortir de la convention sans délai ;

En application de l'article L.512-1 du code de la sécurité intérieure, le retrait d'une commune de la convention est normalement sans effet sur l'application de cette convention aux autres communes participantes ;

Au cours d'une réunion du 9 octobre 2024 entre les maires des différentes communes du service mutualisé, il est apparu conforme à l'intérêt de tous et de chacun de s'accorder sur les principes suivants sous réserve de la validation des différents conseils municipaux du territoire :

- la commune d'Ennery est autorisée à sortir du service de police mutualisée avant l'échéance de son préavis de six mois ;
- les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour et de Malroy conviennent de maintenir un service de police mutualisée entre elles ;
- le poste de police municipale mutualisée, actuellement situé dans la mairie d'Ennery sera physiquement déménagé, sans délai, dans des locaux mis à la disposition du service de police mutualisée par la commune de Charly-Oradour ;
- les biens du service de police spécialement affectés aux agents d'Ennery (vêtements professionnels, armement, postes de travail) reviendront à la commune d'Ennery ;

- les autres biens du service demeurent à la disposition du service mutualisé ;
- la convention ne peut être dénoncée qu'après un préavis de trois mois au minimum en application de l'article R.512-2 du code de la sécurité intérieure et que la dénonciation de la commune d'Ennery a été notifiée le 3 octobre 2024, de sorte que la sortie de cette dernière pourra être effective le 4 janvier 2025.

Le service mutualisé comportera 3 agents de police municipale à la suite du départ de la commune d'Ennery ;

Chaque commune bénéficiera toujours d'une présence policière essentiellement proportionnelle à sa participation financière ;

Le coût global du service à 5 communes et 3 agents pour 2025 est évalué à la somme de 175 000 € dont 154 000 € de charges de personnels, 15 000 € au titre des autres charges de fonctionnement et 6 000 € au titre des dépenses d'investissement ;

Considérant que la participation financière de la commune d'Argancy à ce service de police mutualisée, recalculée selon les mêmes équilibres que ceux de la convention initiale, sera de 32,67 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le maire à signer un avenant à la convention de police mutualisée entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour et d'Ennery qui autorisera le retrait de la commune d'Ennery au 4 janvier 2025 ;
- d'autoriser Madame le maire à signer un avenant à la convention de police mutualisée entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour et de Malroy afin de tirer les conséquences du départ de la commune d'Ennery sur l'organisation et le fonctionnement du service, sans pour autant remettre en question les équilibres évoqués dans les considérants de la présente délibération.

Attribution de la location de l'étang n°12

Madame Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire en charge de la gestion des baux, présente ce point.

L'étang n° 12, situé aux gravières d'Argancy étant libre, des propositions de diverses amicales, associations ou particuliers ont été reçues et étudiées.

Le prix annuel de la location de cet étang est fixé à 3650 €.

Trois propositions ont été retenues en fonction des dossiers présentés et soumises au vote du conseil municipal :

1^{ère} proposition :

Monsieur Stoppa, personne extérieure au village, propose de créer une amicale afin de laisser disponible la pratique de la pêche aux habitants du village moyennant une cotisation annuelle de 100 € tout en limitant le nombre de cartes vendues à 10 et en excluant la pêche de nuit.

2^{ème} proposition :

Quelques habitants du village proposent de créer une amicale et de proposer des cartes (pas de limite de cartes vendues) au prix de 30 € pour les habitants du village et 50 € pour les extérieurs.

3^{ème} proposition :

Le Groupement de la Vallée de l'Orne est un groupement représentant 1700 adhérents ayant actuellement deux

étangs en location sur le ban communal. Il propose l'organisation de concours ou enduros et des activités pour les scolaires (centres aérés, ...).

Après étude de ces dossiers, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition n° 2.



Avis sur un bien immobilier

Pour ce point, Monsieur Guy Neveux, premier adjoint, quitte la séance vu son lien de parenté avec les propriétaires du bien immobilier.

Madame le maire informe avoir eu connaissance de la vente de l'immeuble, sis 12 rue des Pêcheurs à Argancy, et propose au conseil municipal son acquisition au prix de 166 000 €.

Elle motive la proposition d'achat par les problèmes récurrents de stationnement dans le centre ancien d'Argancy et notamment lors des célébrations religieuses.

Cette acquisition permettrait des aménagements sur cette réserve foncière, lesquels seront mûrement réfléchis eu égard à la particularité des lieux.

Après débat, le conseil municipal décide, par 14 voix pour, d'acquiescer ce bien immobilier et autorise Madame le maire à signer tout acte et pièces s'y rapportant.



Les services techniques ont la parole

La rénovation énergétique de l'école continue

Les vacances scolaires du mois d'octobre ont été profitables pour remplacer chaque point lumineux de l'école.

Les éclairages étaient principalement des tubes néons. En plus d'être particulièrement énergivores, il ne devenait plus possible de s'en procurer.

La totalité de l'éclairage de l'école est donc passé en LED.

Chaque point lumineux :

- dalles de plafond dans les salles de classe
- éclairage des tableaux
- toilettes
- bibliothèque primaire et maternelle
- salle de réunion
- salle de motricité
- salle informatique
- préau

Ce sont environ 1 60 luminaires en tout qui ont été remplacés pour un montant de 8500 €.

Nous sommes passés de 72 Watt par éclairage à 35 Watt, pour un éclairage plus direct et de meilleure qualité.

Autre avantage, les LED ont une plus grande durée de vie, nous devrions moins souvent les remplacer.

Les anciens luminaires ont été entièrement recyclés.

L'école étant le bâtiment communal le plus gourmand en énergie, il était donc primordial d'agir.

Rémy, David, Arielle, Sébastien
Service technique



La chaudière récente, l'isolation extérieure et maintenant l'éclairage LED permettent de faire de belles économies

Décoration du village A chaque saison ses décors

Bravo à eux !

Cette année encore, les services techniques ont décoré le village pour Halloween et Noël. Beaucoup de décorations sont « fabriquées maison » pendant les périodes moins denses en activité.



Végétalisation du chemin d'accès à la zone sportive

Les abords du chemin d'accès à la zone sportive et au city-stade ont été végétalisés. Ces plantations ont été réalisées par le service technique.



Travaux de voiries

Afin de canaliser le flux des eaux de ruissellement, un drain a été posé sur toute la largeur de la rue des Cerisiers à Ruggy.



Ravalement de façade de la bibliothèque

Profitant de travaux de ravalement exécutés par Rives de Moselle à la Résidence du Tilleul, la bibliothèque a subi elle aussi un lifting.



Eclairage public

La réfection des candélabres en fonte a débuté et le passage en LED de l'éclairage public devrait voir sa finalité courant 2025.



  	
Optimisation du réseau d'éclairage public Argancy - Olgy - Ruggy	
Montant des travaux :	345 416 € HT
Subvention du département de la Moselle	
Argancy - Olgy	27 000 €
Ruggy	7 000 €
Subvention du Fonds Vert	69 963 €
Part communale	241 453 € HT

Changement du lave vaisselle de la salle des fêtes



Zone sportive « Les sablières » Le nouveau skate park bientôt opérationnel

La construction du skate park est en cours de finition, tout comme sa mise en valeur avec une végétalisation appropriée.



Valorisation et création d'espaces dédiés à l'activité physique Un souffle nouveau pour la commune

La création d'un city-stade, d'un espace de street workout et d'un skate park dans notre commune marque une étape majeure dans notre engagement pour le bien-être de nos habitants et le dynamisme de notre village. Ces équipements sportifs modernes ne sont pas seulement des lieux de pratique physique, mais de véritables espaces de vie, de partage et de cohésion sociale.

Un city-stade pour tous les âges et toutes les passions

Le city-stade, espace multisports accessible à tous, offre une variété d'activités comme le football, le basket-ball ou encore le handball. Cet équipement est conçu pour favoriser la pratique libre et conviviale du sport, encourager les jeunes à se dépenser et permettre aux familles de partager des moments de qualité. Cet espace, dont un nouvel accès par le parking de l'école a été créé, devient un lieu incontournable de rencontre et d'animation au cœur de la commune.



Un skate park, terrain d'expression et de créativité sur la zone sportive des sablières

Le skateboard : au programme olympique de Paris 2024 !

Après plusieurs hésitations, le choix s'est porté sur un skate park de nouvelle génération aux courbes et dessins originaux proposés par le constructeur. Cette structure, surtout quand elle est de qualité, reste complémentaire aux installations choisies par d'autres communes sur le territoire comme les Pumptrack.

De plus, les réponses aux questionnaires adressés à la jeune population de nos villages objectivaient le souhait d'un skate park (et également d'un city-stade d'ailleurs !)

Avec le nouveau skate park, installé sur le même endroit que l'ancien devenu obsolète et ne répondant plus aux aspirations des jeunes pratiquants, notre commune mise donc sur une discipline en pleine expansion et très appréciée des jeunes générations.

Pensé pour les amateurs de skateboard, trottinettes, rollers ou BMX, cet espace sécurisé permet à chacun de s'exprimer, de progresser et d'échanger dans un esprit d'entraide. De plus, il valorise les sports urbains, souvent porteurs de valeurs comme la persévérance, la créativité et le respect.



L'espace street workout : des équipements d'activités physiques accessibles à tous



Le street workout, qui combine des exercices de musculation et de gymnastique sur des structures fixes, est une pratique libre et adaptable. Que l'on soit débutant ou sportif confirmé, cet espace permet à chacun de s'entraîner selon ses capacités et ses objectifs. Équipement idéal après une séance de footing autour des étangs ou bien pour un réveil musculaire !

Espace de jeux de Rugby

Le city-stade de Rugby a été rénové et deux nouveaux jeux ont été installés.



Des équipements au service du lien social

Positives pour la commune, ces installations bénéficient d'un financement programmé sur plusieurs années.

Outre leur vocation sportive, ces infrastructures redynamisent l'espace public et valorisent notre commune. Elles sont aussi une réponse concrète à la demande croissante d'équipements adaptés aux pratiques modernes, attirant non seulement les habitants mais également des visiteurs venus découvrir notre commune.

Ces travaux et installations ont nécessité un financement conséquent à la hauteur des espérances des utilisateurs. En effet, après établissement des devis, le montant total s'est élevé à 189 126 € HT.

Comme pour tous les projets, des subventions ont été sollicitées et obtenues pour un montant de 75 212 € HT (réparties en subventions de l'État pour une grande partie et la Région Grand-Est) avec un reste à charge pour la commune de 113 914 € HT sans oublier en «sus» les dépenses d'études de la société d'accompagnement MATEC et les travaux nécessaires de préparation (réfection du sol pour le city stade par exemple).

Suite à ces études financières, décision a été prise de lancer les travaux en les budgétisant sur deux exercices de manière à ne pas obérer les comptes de la commune.

Il conviendra de prévoir des aménagements complémentaires en 2025 de manière à équiper d'avantage ces sites (bancs, chemin reliant les espaces, végétalisation) et les rendre encore plus attrayants pour les familles et les utilisateurs.

Dire ce que l'on veut faire et faire ce qui a été dit : des paroles mais aussi des actes !

Avec ces installations déployées en 2023 et 2024 au cœur des infrastructures sportives et de loisirs (boulodrome, tennis, football, baseball, promenade) ainsi que des écoles et du périscolaire, notre commune répond aux engagements du conseil municipal de déployer des équipements dédiés à toutes les générations et affirme sa vision d'un avenir dynamique, convivial, orienté vers la pratique de l'activité physique et la remise en forme. Ils contribuent également à la prévention de l'isolement et à l'inclusion, notamment en rendant le sport accessible à tous, quelles que soient les compétences ou les moyens financiers.

Ensemble, faisons vivre ces lieux et poursuivons encore l'histoire sportive et sociale de notre commune.

Diverses rencontres avec nos politiques

26 août 2024

Rencontre avec Jean-Marie Mizzon, sénateur et président de l'Association des Maires Ruraux de Moselle (A.M.R.)

Lors de cette rencontre, entre bien d'autres sujets, Monsieur Mizzon a pu mesurer l'agacement profond des maires de nos petites communes quant aux intrusions récurrentes, avec dégâts à l'appui, de communautés de gens dites « du voyage », lesquels ne voyagent plus vraiment puisqu'ils quittent un endroit pour s'installer à quelques kilomètres seulement et le manque d'intervention de l'Etat lorsque ces communautés s'installent en toute illégalité sur des terrains privés et /ou communaux.

Une motion a d'ailleurs été déposée par l'A.M.R. à ce sujet et Monsieur Mizzon, s'il a soutenu notre demande, insiste pour que tous les élus nationaux travaillent à faire évoluer la loi.



20 septembre 2024

Visite de Nathalie Colin-Oesterlé, députée, en mairie d'Argancy



Entre beaucoup de questions sur différents dossiers et préoccupations rencontrées dans la gestion d'une mairie, auxquelles elle a répondu de manière constructive, a été abordé, bien évidemment, le dossier des « gens du voyage ».

Il lui a été fait part de ce dossier récurrent dans notre village, comme dans d'autres communes voisines, depuis des décennies, sans qu'aucune solution pérenne n'ait réglé le problème. Elle a entendu notre requête insistante pour que nos politiques prennent enfin la mesure de ce qui se passe dans nos communes tout comme au niveau national et qu'elle se mobilise à nos côtés, tout comme nos autres députés et sénateurs, pour que la loi change et qu'à tout le moins, elle soit **respectée**.

Deux poids, deux mesures, en fonction des citoyens, ce n'est pas acceptable.

La venue de Nathalie Colin-Oesterlé à la rencontre des habitants d'Argancy avait pourtant été relayée préalablement sur tous les supports de communication municipaux. Malheureusement, en dehors des élus, une seule personne est venue à sa rencontre. Triste constat.



24 septembre 2024

**Rencontre avec Laurent Touvet, préfet de la Moselle,
suite à l'intrusion massive des gens du voyage le 29 juillet 2024.**

Dans l'Echo d'Argancy N° 111 de septembre 2024 (pages 10 et 11), nous vous informions avoir alerté toutes les instances à propos de l'intrusion des gens du voyage et un rendez-vous a eu lieu en Préfecture avec Monsieur le Préfet Laurent Touvet, en présence du médiateur des gens du voyage, Monsieur Laplace.

Cette réunion a été fort constructive et Monsieur le Préfet a bien entendu le désarroi dans lequel nous nous trouvons face à ce phénomène récurrent depuis trop d'années et a pris la mesure des dégâts que nous avons à supporter à chaque installation.

Bien évidemment a été évoqué le schéma territorial des aires d'accueil des gens du voyage et le fait que notre communauté de communes ne soit pas en règle, mais nous avons fortement insisté sur le fait qu'il était inacceptable pour nos concitoyens qu'il y ait deux poids, deux mesures, quant au respect de la LOI et qu'il était évident que celle-ci devait évoluer rapidement.



27 septembre 2024

**Visite en mairie de Julien Freyburger,
président de la communauté de communes
Rives de Moselle**

Le 27 septembre dernier, Julien Freyburger, président de la communauté de communes Rives de Moselle, est venu à la rencontre des élus municipaux. Ils ont pu aborder ensemble de nombreux sujets, tels que : assainissement, mobilité, intrusions des gens du voyage et aménagement des étangs de Saint-Rémy.

5 octobre 2024

Congrès des maires de Moselle à Metz

Entre bien d'autres sujets tels que la sécurité, le transport, la santé, la démographie médicale, le statut de l'élu, la dette publique etc... l'accueil des gens du voyage a fait l'objet d'un débat houleux du fait de l'exaspération des maires en général et plus particulièrement des maires qui subissent de manière récurrente les agressions et menaces physiques.

Toutes les personnalités politiques présentes à ce congrès ont été instamment invitées à agir afin de faire évoluer la loi et surtout de la faire respecter.



11 octobre 2024

Rencontre avec Nathalie Colin-Oesterle, députée de la circonscription, à la salle des fêtes de Sainte Barbe

Un bon nombre de maires de notre circonscription ont pu avoir un échange franc et direct avec notre députée sur la gestion de la communauté des « gens du voyage » dans nos petites communes et sur le « comment y remédier ? ».

Nous lui avons fait part de nos préoccupations légitimes concernant les occupations illégales dont nous avons à pâtir, les incivilités récurrentes, les excréments et détritus en tout genre ainsi que les difficultés que nous rencontrons à expliquer à la population le constat du « deux poids, deux mesures » par rapport à la loi.

Très à l'écoute, elle a pris la mesure des difficultés et a relayé nos doléances et inquiétudes au plus haut niveau de l'Etat puisque le 23 octobre dernier, lors de la séance de questions au Gouvernement, elle a interpellé le ministre de l'intérieur Monsieur Bruno Retailleau sur cette question sensible et urgente pour notre territoire, citant par là même la commune d'Argancy et en ces termes :

« Les occupations illégales de terrains publics et privés par les gens du voyage se multiplient en Moselle, (citant par là même la commune d'Argancy) et partout en France. Les maires et nos concitoyens subissent des préjudices énormes et sont exaspérés. Il est urgent d'agir pour faire respecter la loi et soutenir nos territoires. »

15 novembre 2024

Visite à Metz de Bruno Retailleau, Ministre de l'intérieur

Interrogé sur le dossier « des gens du voyages », sujet sensible en Moselle, le ministre de l'intérieur a rappelé que : « au sein de la République, chacun est libre de choisir son mode de vie mais la loi est la même pour tous ».

Il a annoncé qu'un groupe de travail planchera sur les moyens à mettre en œuvre « à droit constant » et qu'un texte sera proposé, sans doute au printemps.

L'année 2025 connaîtra-t-elle dans le dossier des « gens du voyage » une évolution de la loi ?

Quoiqu'il en soit, le dossier est suivi de très près par notre municipalité.



28 novembre 2024

Rencontre avec Catherine Behlriti, sénatrice de la Moselle

Dans l'atelier organisé par Catherine Behlriti au sein de la communauté de communes Rives de Moselle sur les aides et subventions possibles pour les communes, a été abordé le dossier « des gens du voyage ». Une fois de plus, nous n'avons pas manqué d'insister en lui rappelant le désarroi de nos petites communes face à ces installations illégales sur nos domaines publics.



18, 19 et 26 octobre 2024

Formation aux premiers secours

En 2024, la mairie a effectué un sondage afin de recenser les habitants intéressés par une formation aux premiers secours. Une cinquantaine de personnes de 19 ans à 84 ans ont répondu favorablement.

Sous la houlette de Pascal Etienne, conseiller municipal, plusieurs organismes ont été contactés mais, en raison des jeux olympiques, cette formation a dû être reportée au mois d'octobre. C'est l'organisme Unass (Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs) qui a été sollicité et retenu.

Cette formation, d'une durée de 7H00 sur une journée, avait pour but d'être capable, face à une situation d'accident du quotidien, de protéger, d'examiner, d'alerter les secours et d'effectuer des gestes simples de premiers secours.

Les séances de 5 à 8 personnes ont eu lieu dans la salle du conseil et à la maison des associations, le vendredi 18 octobre, les samedis 19 et 26 octobre.

Les deux formateurs, qui ont su captiver l'attention des intéressés, ont fait des démonstrations avec des apprentissages du geste sur mannequin et l'utilisation du défibrillateur.

Les 41 habitants ayant participé à cette formation de premiers secours ont tous reçu leur diplôme et leur attestation de premiers secours.

Tous les frais ont été pris en charge par la commune.



Avis

Si vous êtes intéressés par ce genre de formation, que vous avez entre 15 et 20 ans, venez vous inscrire en mairie pour la nouvelle session qui sera ouverte en 2025.



Il y a 80 ans, la Moselle était libérée

Samedi 19 octobre 2024, un convoi de véhicules militaires historiques a fait escale dans le village pour commémorer les 80 ans de la Libération.

Des soldats américains en costume avec des véhicules d'époque ont fait escale dans une dizaine de communes du canton de Vigy. Les bénévoles du Club de l'Est des véhicules militaires et de l'Union Nationale des Combattants de Vigy ont défilé pour commémorer les 80 ans de la libération.

Une médaille commémorative a été remise à Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy.



Un peu d'histoire

Le 10 juillet 1944, en gare de Metz, un train quitte la Moselle annexée. Il s'agit du dernier convoi d'incorporés de force * dans l'armée allemande. Parallèlement, à près de 3 000 km de Metz, 1 500 « Malgré-nous » sont libérés du camp de Tambov par l'armée soviétique.

Le 1^{er} septembre 1944, la 3^e Armée de Patton, fonce depuis la Normandie, atteint Verdun et continue sa route jusqu'au Rhin. En chemin, le 6 septembre 1944, elle libère la commune de Gorze et le 20 novembre, elle atteint Metz. Les Américains ont des moyens puissants mais limités en raison des impératifs logistiques, des mauvaises conditions météorologiques et surtout de la bonne défense des Allemands sur un territoire couvert de fortifications puissantes. Ces derniers, malgré une situation quasi désespérée, s'accrochent à la Moselle-Seille, autour du pivot des forts ouest de Metz, puis mènent des actions retardatrices, jusqu'en janvier 1945.

Il faudra 7 mois de combats acharnés pour arriver à Bitche, le 15 mars 1945.

80 ans après les combats, alors que les témoins des événements sont de moins en moins nombreux, le temps est au souvenir. Des hommages sont rendus aux soldats, majoritairement américains et aux résistants ayant combattu pour la liberté, au péril de leur vie.

* 130 000 Alsaciens-Lorrains ont été incorporés de force dans l'armée allemande.



Commémoration du 11 novembre 1918

Les commémorations du 11 novembre se sont déroulées cette année à Chailly-lès-Ennery.



Une gerbe a été déposée devant le Monument aux Morts de notre commune.

Dimanche 24 novembre 2024

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le 24 novembre dernier à la salle des fêtes Gérard Rozaire. 140 convives étaient présents pour un moment convivial et festif. Après le discours de bienvenue de Mme le maire, chacun a pu déguster le repas préparé et servi par le traiteur Gall. C'est au son de la musique de Pôle Position que les amoureux de la danse ont pu se laisser emporter, tandis que d'autres ont pu admirer les danses tahitiennes proposées par le groupe de danse MAEHANI et la prestation de Dany en danseuse orientale.

Nouveauté cette année : la mise à disposition d'un appareil photo instantané que chacun a pu utiliser à volonté. Près de 400 photos ont été prises au cours de l'après-midi.



Les personnes n'ayant pu participer au repas, se sont vus remettre un coffret gourmand

Au cours de cet après-midi, quatre personnes ont été mises à l'honneur :

- Mme Hélène Etienne, doyenne des convives présents, à la tête de 5 générations (les 5 générations sont représentées sur la commune)
- M. Pascal Thiry, benjamin de l'assemblée
- M. Gérald Eggricks et M. Patrick Rozaire, pour leur investissement dans la commune puisque chacun d'entre eux a été maire.



Hélène Etienne, Gérald Eggricks, Patrick Rozaire et Pascal Thiry



Vendredi 20 décembre 2024

Voeux du maire au personnel communal, au personnel enseignant et périscolaire et à la police municipale

C'est dans le cadre feutré du restaurant « le Village » à Olgy que s'est déroulée, en cette fin d'année 2024, la cérémonie des vœux du maire aux personnels.

Après un discours voulu soft, Madame le maire, entourée de l'ensemble de son conseil, a partagé un moment de convivialité avec toutes les personnes qui oeuvrent à ses côtés, tout au long de l'année, et qui sont les piliers essentiels à un bon fonctionnement d'une commune.

Elle n'a pas manqué de les remercier chaleureusement en leur remettant quelques petites attentions.



Madame le maire a profité de l'occasion pour remercier plus particulièrement deux employés qui quittent le giron communal :

- Virginie L. qui oeuvrait au sein de la commune, depuis plus de 4 ans, en qualité d'agent d'entretien
- Mickaël C. qui était membre de notre police municipale mutualisée, lequel sera remplacé, dès le 19 février 2025, par Camille G. actuellement en poste à Ennery et qui a demandé sa mutation.

Ces deux agents nous quittent et nous regretterons leurs compétences et leur implication sans faille au sein de la commune.

Nous ne pouvons que leur souhaiter le meilleur dans les nouvelles directions qu'ils ont choisies.



Depuis le 2 janvier 2025, Virginie L. est remplacée par Isabelle P. à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de notre personnel municipal.

Dimanche 22 décembre 2024

Noël sur la place

Organisé par l'Interassociation



Tradition oblige, le père Noël a fait escale à Argancy, sur la place Anne de Méjanès où les stands de l'interassociation et la chorale éphémère des lutins de l'Ecole Buissonnière l'ont accueilli dans la joie et dans la bonne humeur.

Boissons chaudes et douceurs ont permis à tous de passer un excellent moment.



Dimanche 5 janvier 2025

Cérémonie des vœux du maire à la population et d'accueil des nouveaux arrivants

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, Jocelyne Emmendoerffer, maire, s'est adressée à l'assistance par un discours repris partiellement ci-après.

L'ensemble de mon équipe et moi-même vous remercions d'avoir répondu présent à cette traditionnelle cérémonie de présentation des vœux et d'accueil des nouveaux arrivants, manifestation que nous aimons particulièrement dans le sens où elle permet à chacun de venir à notre rencontre et à la rencontre de tous nos concitoyens.

Je pense notamment, aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune en 2024, près d'une cinquantaine et auxquels nous souhaitons naturellement la bienvenue, leur précisant ne pas hésiter à se rapprocher de la mairie qui pourra leur remettre un précieux livret contenant une multitude d'informations communales, lequel peut également être consulté, à tout moment, sur notre site internet.

S'intégrer au sein d'une communauté existante n'est pas toujours facile mais par le biais d'oreilles attentives, on arrive à trouver un équilibre qui amène au bien-vivre ensemble et, comme chacun le sait, le « bien-vivre ensemble » commence par le respect de règles élémentaires de civisme, de plus en plus bafouées, il faut bien l'avouer !

Puis, elle a retracé les actions faites au courant de l'année et celles à venir en 2025.

- La restauration du lavoir d'Olgy avec l'aide de bénévoles fort impliqués dans le projet.
- La réfection du parvis de la mairie dans le respect des normes liées au handicap.
- La création à Argancy d'un city-stade, d'un nouveau skate park ainsi que d'une aire de street workout. La consultation de notre jeunesse par sondage a bien évidemment orienté notre choix dans les équipements réalisés.
- Le réaménagement de l'aire de jeux de Rugby par l'ajout de jeux et la réfection du sol du city-stade
- La création d'un chemin d'accès depuis le parking du groupe scolaire vers le city-stade et la zone sportive

Concernant les travaux qui viennent de débiter et qui verront leur finalité en 2025 :

- l'éclairage public : ce chantier annoncé depuis quelque temps a subi de multiples retards liés notamment aux demandes de subventions et à des problèmes d'approvisionnement ; il vient de débiter par la réfection des mâts en fonte en mauvais état, puis suivra le remplacement des lampes sodium par des LED. De belles économies d'énergie sont ainsi attendues.
- Consécutivement aux travaux entrepris sur l'éclairage

public, c'est la vidéoprotection qui sera installée à différents endroits réfléchis avec la gendarmerie et la police municipale.

[...]Je souhaiterais également mentionner différentes actions mises en place en 2024 et qui ont connu un réel succès, à savoir :

- Les différentes sessions de remise à niveau du code de la route et les journées de formation aux premiers secours.
- La mise en place d'une navette mensuelle gratuite vers le centre commercial Auchan, sur inscription préalable en mairie.

- La mise en place du dispositif géocœur dont le mode de fonctionnement vous a été largement expliqué dans le L'Echo d'Argancy n° 111.



De nouveaux projets sont à l'étude sur 2025 ou vont commencer de manière imminente :

- La réfection et l'isolation de la toiture de la mairie.
- La pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.
- Un chemin piétonnier partant de l'aire sportive « des Sablières »,

longeant le ruisseau de Malroy vers les terrains de football et le city-stade.

- Le ravalement de façade de l'Espace culturel « Les Sablières ».
- L'achat d'un bien immobilier rue des Pêcheurs à Argancy...

Concernant le financement de toutes les actions menées, elle a ajouté :

« Je ne souhaite pas vous noyer de chiffres aujourd'hui puisque vous aurez tout loisir de prendre connaissance, dans nos prochains Echo d'Argancy, du budget détaillé démontrant notre gestion raisonnée et responsable. »

Enfin, elle termine son discours en parlant des actions menées dans le dossier des gens du voyage et donne des informations au niveau intercommunal, sans oublier de remercier les associations pour leur implication constante dans la vie communale, toute son équipe qui oeuvre au quotidien à ses côtés ainsi que le personnel communal qui travaille, ne l'oublions pas, sur trois villages...



Emmanuel Garbal et son one man show « Pas encore vieux » a fait rire l'assemblée pendant une heure avant le traditionnel partage de la galette des rois. Marie-Thérèse H. a trouvé la super fève et a été sacrée reine de l'après-midi. Elle a reçu une bouteille de champagne.

Vive la reine !



Vendredi 6 décembre 2024 Visite de Saint Nicolas

C'est accompagné du Père Fouettard que Saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants des écoles du village.

Tout d'abord, c'est à l'école maternelle que la visite a débuté et les enfants, peu impressionnés, ont accueilli l'évêque de Myre en chanson. La visite s'est poursuivie dans les quatre classes de l'école élémentaire. Là encore, les enfants ont reçu les visiteurs en chanson.

Chaque élève s'est vu remettre quelques douceurs, des livres pour la maternelle et des tickets de cinéma pour l'élémentaire.



Saint Nicolas et Père Fouettard accueillis en mairie avec tous les honneurs, avant de se rendre au groupe scolaire où ils étaient fort attendus.



Père Fouettard : même pas peur !





Saint Nicolas généreux !



Saint Nicolas et Père Fouettard ont poursuivi leur visite à l'école Marcel Van où 42 élèves leur ont fait une haie d'honneur dans la cour, en entonnant les chansons de circonstance, avant qu'ils ne soient dirigés vers un grand salon où quelques friandises ont été distribuées aux enfants sages.



Atelier pâtisserie pour la classe des petits

Des sablés pour Noël !



Des sablés ont été préparés et les « petits lutins » les ont mis en sachet pour les offrir.



Atelier rose des sables en chocolat : miam !



Elles ont été offertes aux familles et les élèves en ont dégusté pour le goûter.

Visite du Père Noël



Les enfants ont accueilli le Père Noël en chanson. Un goûter de Noël et une tombola ont également été proposés.



Tout schuss !



L'activité ski a démarré tout de suite après les congés de la Toussaint. Les enfants ont reçu leur diplôme vendredi 10 janvier 2025.

Dimanche 6 octobre 2024

6 heures de Metz-Olgy

Le CYVM (Cercle de Yachting à Voile de Moselle) a organisé la 61^e édition des 6 heures internationales de Metz-Olgy.



300 compétiteurs se sont donnés rendez-vous dimanche 6 octobre pour cette compétition unique avec diverses classes de voiliers, depuis les optimistes jusqu'aux croiseurs habitables.

Étaient présents, François Grosdidier, maire de Metz et président de l'Eurométropole de Metz, Valérie Romano 2^e adjointe au maire et Tiziana Deloffre conseillère municipale, représentant la mairie d'Argancy.



CIAS de la Rive Droite

Site d'Argancy :
1 rue des Sablières 57640 Olgy
Tél : 03 87 77 72 50
Courriel : jeunesse.argancy@cias-rivedroite.fr



CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 Trémery
Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr

Multi-accueil pour les plus petits

Le CIAS de la Rive Droite propose un service de garderie pour les enfants de 10 semaines à 6 ans.
9 familles d'Argancy utilisent le service soit 11 enfants.

Renseignements et inscriptions :
Tél : 03 87 40 10 25
Courriel : multi-accueil.crf@orange.fr



Dimanche 22 décembre 2024

Echo de nos collectes

L'assemblée générale de l'Amicale s'est tenue le 22 décembre 2024, à Rugy. Membre fondateur de l'amicale en 1971, Norbert Hoffmann a quitté le comité. Le titre de membre d'honneur lui a été attribué. Mme Hottier Marie Thérèse, qui participe depuis deux ans aux collectes, a rejoint le comité.

La présidente a présenté le nouveau défi qui attend l'amicale, à savoir : le don de plasma.

Le plasma, composant du sang, contient des protéines et des anticorps, comme les immunoglobulines, ou encore de l'albumine, qui ont un intérêt thérapeutique majeur.

Pour tendre vers l'autosuffisance en produits dérivés du sang, les volumes de don de plasma devront passer de 800 000 litres à 1 400 000 litres en trois ans.

Pour orienter des donneurs de sang total vers le don de plasma, un effort de communication a déjà été engagé sur nos collectes. 50 donneurs de notre secteur se rendent régulièrement à la maison du don à Metz. Il sera nécessaire de trouver de nouveaux donneurs.

Deux personnes ont été mises à l'honneur pour leur nombreuses participations au don de sang : Mme Catherine Lapoirie, maire d'Ay-sur-Moselle et Mme Claudine Mahut qui est également la nouvelle ambassadrice du don à Rurange-lès-Thionville.



Prochaine collecte à Argancy

Mercredi 26 Mars 2025

Salle des fêtes

15h30 – 19h00

ÉFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

DON DE SANG
EN 1H
j'ai sauvé
3 VIES
et VOUS ?
qu'attendez-vous ?



Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

L'heure du conte

Grâce aux interventions mensuelles de Dominique, l'heure du conte s'est transformée en un moment enchanteur qui fascine les enfants.

A l'occasion de l'heure du conte spéciale Noël, elle a offert des petits présents à chaque enfant.



Réservez vos livres en ligne

Pour encore plus de confort, il est possible de consulter la disponibilité des ouvrages et de réserver en ligne depuis chez vous via le site :

www.bibliotheque-argancy.fr

Une invitation à profiter pleinement de la richesse de la bibliothèque, toujours plus proche de vous, pour des moments de lecture agréables et accessibles à tous.



Exposition des oeuvres réalisées par l'atelier « peinture » de l'association Studio Mécanique

Du 15 novembre au 15 décembre, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir une exposition unique mettant à l'honneur les œuvres réalisées par les élèves et les professeurs de l'atelier de peinture de l'espace culturel « les Sablières ». Sous la direction artistique de François, Nathalie et Valérie, cet atelier est devenu un lieu incontournable pour les amateurs de peinture.



Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 13 décembre. Sophie Gérardin, responsable de la bibliothèque a accueilli le public avec un mot de bienvenue.



Devant un public attentif, la présidente de Studio Mécanique a expliqué les œuvres exposées.



Les associations ont la parole

Téléphone : 07 87 89 83 79
afr.argancy@gmail.com



L'Association Familles Rurales d'Argancy existe depuis de nombreuses années. Les activités pléthoriques offertes alors répondaient aux besoins des habitants, jeunes et moins jeunes. Le comité s'est restructuré en 2016 et les activités ont diminué ou bien ont été reprises par d'autres associations.

Actuellement, le comité, composé d'un bureau de 4 membres, s'emploie à proposer des activités culturelles, sportives et d'animations qui complètent l'offre déjà variée des associations de la commune.

Elle participe également aux manifestations de l'Interassociation.

Elle propose des activités ponctuelles, telles que l'Exposition de Street Art en 2017 ou bien la sortie du Bar Mobile.



Tennis de table « Ping »

Adultes :

- Entraînement : le lundi soir (compétiteurs) et le mardi soir (débutants) de 20h à 22h.

Cette activité a redémarré en septembre dernier et de nouveaux habitants de la commune sont venus rejoindre les 8 joueurs aguerris et prennent un plaisir proportionnel à leur progression, en suivant les conseils régulièrement prodigués. La joie et la bonne humeur font toujours recette.

L'équipe engagée en championnat COJEPTT a repris sa saison en Division 1 et occupe actuellement la tête de la division après 5 rencontres, certaines très serrées avec un dénouement au cours des deux derniers doubles.

Les résultats sont consultables sur le site du COJEPTT (<http://cojeptt.free.fr>)

Enfants de 6 à 12 ans :

- Entraînement les vendredis de 16h30 à 17h30.

Les cours sont dispensés par l'équipe d'entraîneurs du club de Maizières, que les scolaires d'Argancy ont d'ailleurs déjà connu lors d'activités ponctuelles proposées par l'école élémentaire.

Une douzaine d'enfants pratiquent le ping avec l'engouement suscité par les exploits des deux frères Lebrun, médaillés olympiques et champions dans de nombreuses catégories.



Sophrologie adultes

Activité proposée depuis 2019 sous forme d'ateliers et en fonction de la demande.

Ces ateliers sont animés par Francine Jouffroy, sophrologue certifiée du CEAS de Paris.

La sophrologie est aujourd'hui entrée dans les pratiques, dans plusieurs disciplines au niveau du sport notamment, mais également comme soin support en milieu hospitalier.

Par des mouvements doux, des respirations et des moments de visualisation, elle permet la diminution du stress et de l'anxiété, l'augmentation de la concentration et de la confiance en soi (préparation aux examens, etc.).

Cette discipline peut être pratiquée en collectif ou en individuel pour mieux coller à une problématique spécifique.

Contact : Francine Jouffroy

Tél : 06 14 68 30 47

Sophrologie enfants

Pour les enfants de 7 à 11 ans.

Activité nouvellement proposée depuis septembre. Elle est animée par Isabelle Sornette.

Périodicité : tous les 8 ou 15 jours, le mercredi à 11h.

Les exercices de respiration et de détente musculaire sont proposés d'une façon ludique aux enfants puis sont suivis d'un sophro-contes et d'une activité manuelle.

Les prochaines dates proposées :

- 15 janvier : atelier booster sa concentration
- 29 janvier : vaincre sa timidité
- 26 février : je m'endors facilement
- 12 mars : gérer le stress et la timidité
- 26 mars : la frustration, j'en fais quoi ?

(Dates suivantes à déterminer.)

Contact : Isabelle Sornette

Courriel : sornette.sophro@gmail.com

Tél : 07 64 23 93 95

Comme tout comité, nous serions ravis si de nouveaux bénévoles venaient compléter notre équipe.

Albert D'Amato
07 87 89 83 79



Mardi 17 décembre 2024

Concert de Noël à la salle des fêtes d'Argancy

L'Ecole Intercommunale de Musique et Danse a donné un concert de Noël le mardi 17 décembre 2024 à la salle des fêtes d'Argancy.

La classe d'éveil musical, les ensembles instrumentaux des classes de piano, de trompette et de guitare ont interprété différents morceaux de Noël et du répertoire varié.

L'atelier musique actuelle, composé de jeunes musiciens adolescents de l'école, a également joué deux morceaux.

Jérémie Olejniczak, le directeur de l'EIMD, remercie tous les élèves et les professeurs qui ont participé et contribué à la réussite de ce concert.

Plus d'infos sur le site internet de l'école :

www.eimd-ennery.net



Salle comble pour le concert de Noël

Animations et interventions

Février 2025 : auditions des classes instrumentales.

Mars 2025 : concert des musiciens adultes.

16 et 17 Mai 2025 : 13^e week-end culturel (spectacle musical et gala de danse) à la salle polyvalente de Flévy/Ennery.

Mars-Avril : assemblée générale de l'association EIMD.

Juin : bibliothèque en scène. Lieu à définir :



Samedi 7 décembre 2024

Premier grand concert à Argancy pour le nouveau chef

Sébastien Mercet, tout nouvellement nommé à la tête de l'orchestre d'harmonie intercommunal Vents d'Est, dirigeait son tout premier grand concert à la salle des fêtes, début décembre, en proposant un programme plutôt ambitieux et pour lequel tous les musiciennes et musiciens ont travaillé d'arrache-pied depuis la reprise en septembre.

Le public venu nombreux a été conquis par la qualité de l'interprétation des différentes pièces proposées et a même été invité à accompagner l'orchestre en chantant le célèbre « Petit Papa Noël » en conclusion de ce beau moment musical.

Camille Thiollier, musicienne clarinettiste et cheffe assistante, a également apporté sa contribution à la réussite de cette soirée en dirigeant une œuvre.



Prochains concerts

- Samedi 29 mars 2025 20h salle Flévy/Ennery sur le thème des 130 ans du cinéma avec trois orchestres d'harmonie sur scène : Boulay, Corny-sur-Moselle et Vents d'Est

A noter que le concert sur le thème des 130 ans du cinéma sera donné une première fois le 2 mars 2025 à Boulay.

Toujours soucieux d'animer les communes de l'intercommunalité, l'orchestre d'harmonie intercommunal « Vents d'Est » reprendra comme chaque année ses concerts estivaux de mai à juillet 2025.



Déménagement de la police municipale et désengagement incompris...

Les bureaux de la police municipale mutualisée comprenant les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour, d'Ennery et de Malroy ont déménagé.

Petit rappel historique

Après une première dissolution, le 3 décembre 2019, une nouvelle police municipale était constituée à l'aide d'une convention de mutualisation entre les communes ci-dessus nommées de laquelle ressortait l'utilité de cinq agents pour un fonctionnement optimal du service, vu l'étendue des bans et de la population.

Dans le cadre de cette convention de mutualisation, Madame Melon, maire d'Ennery, proposait des bureaux au sein de la mairie d'Ennery pour accueillir ce service dans de bonnes conditions.

Pourquoi alors, l'utilité d'un déménagement ?

Courant 2024, des dissensions sont apparues entre Madame le Maire d'Ennery et les effectifs de la police municipale.

Après maintes réunions infructueuses entre les maires, parties à la convention, et la police municipale, un déménagement des bureaux de la police municipale sis à Ennery était inéluctable, ce à quoi a opiné Madame le Maire d'Ennery exprimant également le souhait de sortir de la mutualisation. Ce retrait incompréhensible a mis, de ce fait, en péril le devenir de la police municipale sous sa forme initiale.

Dans ce contexte de tension, Monsieur Huberty, maire de Charly-Oradour, a proposé des bureaux au sein de sa mairie et, depuis le 4 novembre 2024, le service de la police municipale mutualisée a pu s'y installer.

Dans un second temps, constat a été fait que le conseil municipal d'Ennery a délibéré en ce sens le 1^{er} octobre 2024, mettant ainsi un terme par anticipation, à la présence de la commune d'Ennery dans la mutualisation, ce à quoi les autres communes n'ont pas eu d'autre choix que d'acquiescer.

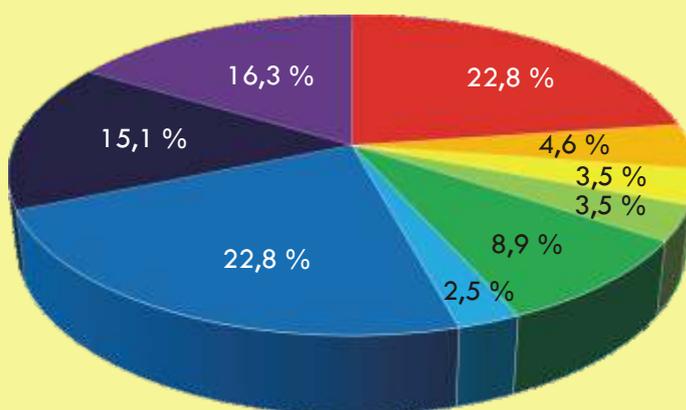
Depuis le 3 janvier 2025, la commune d'Ennery ne fait donc plus partie de la police municipale mutualisée.

En conséquence, merci de noter que :
Le numéro de téléphone 06.08.37.12.05 (reste inchangé)

La nouvelle adresse :
Police Municipale
Mairie de Charly-Oradour
16 A rue du 10 juin
57640 Charly-Oradour

Mail : policemutualisee@gmail.com

Interventions journalières de la police municipale



« L'incompréhension le plus souvent ne vient pas d'un manque d'intelligence mais d'un manque de sens ».

Friedrich von Schlegel

**Alors que beaucoup ne retiennent que les verbalisations,
la police municipale a bien d'autres rôles :**

accompagner, protéger, servir !

La police municipale occupe une place primordiale dans la vie quotidienne des citoyens. Elle contribue à maintenir la tranquillité publique, à garantir la sécurité et à renforcer le lien de proximité avec la population. Son rôle, à la fois préventif, dissuasif et réactif, s'articule autour de plusieurs missions clés.

1. Maintien de l'ordre public

La police municipale veille à la sécurité des personnes et des biens, prévient les troubles à l'ordre public et intervient rapidement pour rétablir la sérénité dans la commune. Que ce soit pour des nuisances, des situations conflictuelles ou des urgences, elle agit en première ligne pour garantir un cadre de vie paisible.

2. Application de la réglementation

Garant du respect des règlements municipaux, son action s'étend à des domaines variés :

- Stationnement et circulation routière.
- Respect des normes en matière de bruit et de tranquillité.
- Régulation des pratiques commerciales ou urbanistiques.

La police municipale participe ainsi activement à l'amélioration du quotidien des habitants.

3. Prévention et sensibilisation

Outre son rôle répressif, la police municipale s'engage dans des actions préventives pour sensibiliser les citoyens à divers enjeux :

- Sécurité routière, avec des campagnes éducatives et des contrôles ciblés.
- Protection des personnes vulnérables, notamment les seniors ou les enfants.

- Opération Tranquillité Vacances : un service rassurant pour les habitants. En s'inscrivant à cette opération, les résidents bénéficient de patrouilles régulières près de leur domicile en cas d'absence prolongée.

4. Intervention rapide et réactivité

La police municipale répond aux appels d'urgence et intervient efficacement en cas d'incidents ou d'accidents. Toujours prête à agir, elle est un pilier essentiel de la gestion des situations imprévues au niveau local.

5. Collaboration avec les acteurs locaux

Le travail en réseau est au cœur de l'efficacité de la police municipale. Elle collabore :

- avec la gendarmerie nationale pour des missions coordonnées de sécurité.
- avec les services municipaux pour des actions de proximité.
- avec les associations locales pour la mise en œuvre d'événements ou de projets favorisant la cohésion sociale.

6. Proximité et lien avec les citoyens

La relation avec les habitants est une priorité. En établissant un dialogue ouvert, la police municipale crée un climat de confiance et d'écoute, renforçant ainsi son rôle d'accompagnateur dans la vie quotidienne.

7. Appui lors des manifestations locales

La police municipale joue également un rôle clé lors des manifestations organisées par la commune, en assurant la sécurité des participants, en régulant la circulation et en collaborant étroitement avec les associations et les organisateurs.

Un engagement au service des citoyens

En résumé, la police municipale, par son engagement et sa disponibilité, constitue un maillon essentiel de la vie locale. Toujours prête à accompagner, protéger et servir, elle est un partenaire incontournable pour garantir un environnement sécurisé et harmonieux dans la commune.

Si elle sait faire preuve de discernement, elle ne peut pas cautionner les comportements répétitifs de personnes peu scrupuleuses des règles et qui s'agacent de leur possible verbalisation.

- Contrôle de vitesse
- Problèmes de déchets, immondices
- Démarchage
- Faits suspects
- Interventions
- Manifestation / festivités
- Ecole
- Stationnement
- Surveillance des voies vertes



Circuit court : une nouvelle manière de consommer

Pendant la crise sanitaire, de nombreux Français ont attrapé le virus du circuit court. Si ce mode de consommation s'essouffle un peu avec la récente inflation, l'idée du produit traçable et local reste une valeur d'avenir.

La consommation en circuit court présente des avantages à la fois pour les consommateurs et les producteurs. Elle représente une opportunité de sensibilisation importante puisqu'elle permet aux consommateurs de connaître les étapes du cycle de vie d'un produit, de sa production jusqu'à son arrivée jusqu'à leurs tables.

Quel intérêt ?

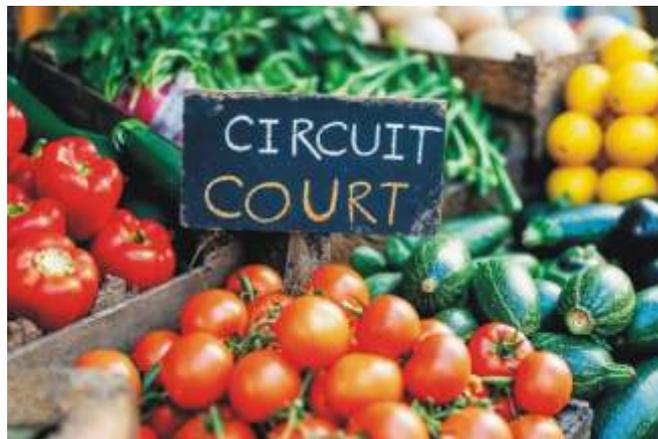
La suppression de la plupart des intermédiaires est avantageuse puisqu'elle réduit la pollution liée au transport des marchandises.

Résultat :

- moins d'émission de polluants et de gaz à effet de serre.
- des produits plus frais, moins abîmés par leur passage en chambre froide.
- moins de gaspillage alimentaire avec des produits qui se conservent mieux.

Les consommateurs redécouvrent des produits authentiques moins uniformisés et en général de bien meilleure qualité que ceux achetés au supermarché. Le circuit court favorise une relation de proximité avec le producteur qui est, de fait, valorisé dans son travail.

Production locale signifie également produits de saison. C'est une façon de privilégier une agriculture durable et raisonnée. Les produits hors saison sont habituellement issus d'une production en serre chauffée ou bien d'une importation, produisant une pollution conséquente et entraînant dans certains cas une déforestation massive sur le territoire des pays producteurs.



Quels produits sont concernés ?

- Pain, céréales et autres produits céréaliers périssables
- Laits et produits laitiers
- Œufs
- Viandes
- Huiles
- Fruits et légumes périssables (y compris les jus de fruits)

Où trouver ces produits ?

- magasins de produits locaux ;
- magasins de vente en vrac ;
- casiers fermiers ;
- magasins bio ;
- magasins de coopérative agricole ;
- épicerie participatives ;
- Ou tout simplement chez le producteur (éleveur, maraîcher, etc...)

Grâce à la consommation en circuit court, la part de l'agriculture de masse qui se retrouve dans les assiettes des Français peut diminuer. C'est meilleur pour la santé et bon pour la planète. Le porte-monnaie s'en trouve également mieux car il n'est pas rare que le fruit acheté chez le producteur soit moins cher que celui du magasin.



Rives de Moselle

Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.



1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr

Biodéchets : c'est parti ! La collecte est dorénavant possible à Argancy

Afin de permettre à tous de recycler ses biodéchets, Rives de Moselle a mis en place, sur demande de la commune, des points de collectes spécifiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément à la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, la communauté de communes Rives de Moselle a installé des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour la valorisation des biodéchets.

Que deviennent les biodéchets ?

Les biodéchets collectés sont envoyés sur un site de compostage spécialisé où ils sont transformés en compost de qualité. Ce processus contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'incinération des déchets et permet d'enrichir les sols de manière naturelle.

Deux points d'apport volontaire à Argancy-Olgy-Rugy

Placés à côté des points d'apport volontaire classiques, les collecteurs se distinguent par leur couleur verte.

Il y en a un à Argancy face à la salle des fêtes et un autre à Rugy, à proximité du calvaire.

Des sacs en papier kraft pour stocker ses biodéchets.

Rives de Moselle met à disposition des familles des sacs biodégradables en papier kraft certifiés compostables. Ils permettent le stockage hygiénique des déchets à domicile avant le dépôt dans les PAV.

Ces sacs sont à retirer en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

**Attention, seuls ces sacs sont autorisés.
Les sacs en plastique sont interdits !**

Que doit-on mettre dans le container ?

- Les restes de préparation de repas : pelures et épluchures de fruits et légumes.
- Les restes de repas biodégradables : viande, fromage, poisson, petits os, arêtes.
- Les coquilles d'œufs et le marc de café

Quels déchets sont interdits ?

- Les liquides, les graisses alimentaires et les huiles
- Les déchets de jardin
- Les serviettes et les essuie-tout



Les biodéchets représentent une part importante du total des déchets ménagers. En France, la production de biodéchets par habitant est estimée à environ 50 à 60 kg par an.



A Argancy, devant la salle des fêtes



À Rugy, à proximité du calvaire

Vivre avec les commerces de proximité dans les centres anciens des villages

Quotidiennement, nous apprenons dans la presse la mort des commerces de proximité, la désertification des villages. Un village sans commerce, c'est un village qui meurt !

Nous avons la chance dans notre commune d'avoir des commerces : coiffeur, boulangerie, restaurant, salon de beauté, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, orthophoniste, photographe, etc.

Le commerce de proximité s'ancre profondément dans le quotidien des citoyens. À l'heure où la mondialisation galopante redéfinit sans cesse les contours de notre consommation, ces petits commerces locaux gardent une place indéfectible au cœur des échanges commerciaux. Véritables poumons économiques de nos villages, ils incarnent l'essence même d'un tissu social vivant et dynamique.

Le commerce de proximité joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des citoyens. Il offre une accessibilité pratique aux biens et services avec un contact personnel que les grandes surfaces ne peuvent généralement pas égaler.

Par ailleurs, il dynamise l'économie locale :

- création d'emplois : il assure des opportunités d'emploi au sein de la communauté.
- renforcement du tissu social : les échanges quotidiens entre commerçants et clients favorisent le lien social.



Bien sûr, la proximité de ces commerces peut générer certaines frustrations (notamment sur le bruit, les places de stationnement, etc). Il convient à chacun de faire preuve de tolérance et le dialogue courtois entre les parties peut souvent régler bien des problèmes.

Dans le cas où le dialogue est rompu et devenu impossible, un conciliateur peut intervenir (coordonnées en mairie).

« La discorde est le plus grand mal du genre humain, la tolérance en est le seul remède. »

Voltaire

Urbanisme

Réunion sur le thème de l'urbanisme à l'attention des maires et des personnels de mairies en charge de l'urbanisme organisée par Rives de Moselle au Cap Orne, le 3 décembre 2024



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Dagot Christian	2 impasse du Ruisseau à Argancy	Déplacement de gouttière et création de 3 fenêtres
Molinar-Min Sophie	5 rue des Chardonnerets à Argancy	Réalisation d'une porte automatique coulissante, d'un portillon et d'une clôture
Mairie	1 rue des Sablières à Argancy	Ravalement de la façade et du muret de l'ancienne MJC
Kuss Pascal	5 rue du Terreau à Olgy	Remplacement d'un mur de soutènement et repose de la rambarde
Stamm Marc	7 rue du Moulin à Rugy	Remplacement de la toiture
Carmier Lionel	3 place de la Liberté à Olgy	Isolation extérieure et ravalement de façade
Schiffer Quentin	16 rue des Grandes Chenevières à Rugy	Piscine
Cocq Amann Pierre	12 rue des Pensées à Rugy	Démolition et reconstruction d'un mur de clôture Création d'une place de parking Piscine et pergola
Spirckel Patrick	18 rue de Metz à Olgy	Changement d'une fenêtre
Globe Energy	1 rue du Moulin à Rugy. M. Richon	Installation de panneaux photovoltaïques
Arnoux Laurent	4 rue de la Maréchalerie à Olgy	Installation de panneaux photovoltaïques
Guidat Hélène	2 rue des Ormes à Argancy	Remplacement des fenêtres, volets, porte de garage
Bauchat Jean-Paul	3 rue en Chemée à Olgy	Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre
Ferster Daniel	9 rue des Cerisiers à Rugy	Construction d'un bâtiment et d'un appentis
Agence Climat Energie à Paris	45 rue de Bussière à Argancy. Mme Loquet	Installation de panneaux photovoltaïques

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Massena Hedy et Donia	Lotissement « Les pensées » à Rugy	Maison individuelle
Dedon Romain 8 rue de Malroy à Olgy	Rue de Bussière à Argancy	Maison individuelle
Dedon Arnaud 29 rue de Bussière à Argancy	Rue de Bussière à Argancy	Maison individuelle
Mathis Laurent	Rue de Bussière à Argancy	Maison individuelle
Micheli Laura	Lotissement « Les Pensées » à Rugy	Maison individuelle
Cocq Amann Pierre	12 rue des Pensées à Rugy	Construction d'un garage
SCI NJ	Place des Vignerons à Rugy	Rénovation d'un grange en 2 appartements

À noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Le marché du jeudi matin : un rendez-vous de saveurs et de savoir-faire à Argancy

Chaque jeudi matin, sur parking de la salle des fêtes, les habitants de nos villages retrouvent les étals du marché remplis de bon produits frais, locaux et de qualité. Venir sur notre petit marché, c'est aussi l'occasion de rencontrer des commerçants passionnés, véritables artisans de leur métier, qui offrent bien plus que des produits : ils partagent leur savoir-faire et leur histoire.

Noëlle, la bouchère : le goût de l'authenticité

Au stand de Noëlle, la bouchère, c'est un véritable voyage au cœur des saveurs authentiques. Forte de plusieurs années d'expérience, elle propose une sélection de viandes de qualité, qu'elle choisit avec soin auprès des producteurs locaux. Ses conseils culinaires avisés accompagnent chaque pièce, qu'il s'agisse de viandes de bœuf, de porc ou d'agneau, pour le plus grand bonheur des amateurs de bonne chair. Ses rôtis, saucisses et viandes marinées sont des incontournables du marché. Les habitués, eux, ne se lassent jamais de son sourire et de sa convivialité.



Christelle, la fromagère : la passion des bons produits laitiers

Christelle propose une large gamme de fromages, du plus doux au plus affiné, issus des meilleures productions locales et régionales. Chaque semaine, elle fait découvrir aux visiteurs des produits d'exception, souvent de petits producteurs qui privilégient le lait cru et des méthodes de fabrication traditionnelles. Fromages de chèvre, de vache ou de brebis, yaourts fermiers. Christelle vous propose également du pain, des viennoiseries et d'excellentes pâtisseries.

Dominique, le primeur : l'art du produit frais

Dominique, le primeur, est un habitué du marché. Chaque jeudi, son étal est un arc-en-ciel de couleurs avec des fruits et légumes de saison, frais et croquants. Il sélectionne ses produits avec une rigueur, qu'il s'agisse de tomates juteuses, de courges d'automne ou de salades tendres. Dominique vous propose également en fonction des saisons toute une gamme de végétaux.



Julien, le producteur d'huiles et de farine : des produits du terroir

Julien est un passionné des huiles, des graines et des farines qu'il produit avec soin à Malroy. Il propose des huiles de noisette, de colza ou encore de noix, ainsi que des farines issues de céréales cultivées localement. Ses huiles sont d'une qualité exceptionnelle et ses farines ont un goût unique qui ravit les boulangers et les pâtisseries amateurs en quête de produits authentiques.



Christelle, l'apicultrice : douceur et miel au rendez-vous

Christelle, l'apicultrice, est une autre figure incontournable du marché. Avec ses pots de miel aux multiples saveurs – du miel crémeux à l'acacia, en passant par les miels de tournesol ou de fleurs sauvages – elle fait découvrir l'incroyable diversité des nectars produits par ses ruches d'Olgy. Toujours prête à répondre à vos questions, Christelle vous fait pénétrer dans l'univers fascinant des abeilles et de la pollinisation, un savoir qu'elle partage avec passion.



Coline et ses poissons et viandes fumées : un voyage gourmand

Coline, de son côté, se distingue par sa spécialité : le fumage. Surtout connue pour ses saumons et truites, elle offre des produits savamment fumés, au goût riche et délicat. Magret de canard, mignon de porc fumés ou encore rillettes de saumon ou de volaille, tout est préparé avec une attention particulière au goût et à la qualité. Ses produits sont idéaux pour les amateurs de cuisine raffinée et son stand est un arrêt incontournable pour ceux qui cherchent à sublimer un apéritif, une raclette ou un repas festif.



Franck : la magie du poulet rôti



Enfin, il ne faut pas oublier la rôtisserie de Francky qui régale les passants avec ses poulets dorés et juteux. Chaque morceau de viande est cuit à la perfection, parfumé d'herbes et d'épices, et livré chaud pour une dégustation immédiate. Franck a un savoir-faire qui rend ses poulets rôtis délicieux.

Le marché du jeudi matin d'Argancy est bien plus qu'un simple lieu d'achats : c'est un moment de convivialité où chaque commerçant apporte sa touche personnelle, son expertise et sa passion. Que vous soyez à la recherche d'une pièce de viande, d'un fromage ou de légumes de saison, il y a toujours un professionnel prêt à vous conseiller et à vous faire découvrir les produits du terroir. Ce marché, créé en 2020 lors du premier confinement, est un symbole de l'engagement des producteurs et commerçants à offrir le meilleur de leurs produits, tout en cultivant un lien fort avec les habitants.

Jeu : 80 ans de la libération Bulletin de participation

Participant	Réponses
Nom prénom	Question 1
Adresse	Question 2
.....	Question 3
Téléphone	Question 4
Courriel	

Bulletin de participation à remettre à la mairie. Un tirage au sort départagera les réponses justes et un cadeau récompensera le gagnant.

A noter

Mobilité

Destination

Centre commercial Auchan

Dans le cadre de la mobilité et suite aux réponses reçues après l'enquête réalisée, la municipalité a mis en place une rotation mensuelle vers le centre commercial Auchan.

Tous les premiers vendredis de chaque mois, le minibus communal effectue un aller/retour gratuit.

Le départ est prévu entre 13h30 et 14h00 pour un retour à 16h30.

Quelques personnes ont déjà pu profiter de ce transport.

N'hésitez pas à vous inscrire avant le mercredi qui précède au 03 87 77 83 21.

Clin d'oeil reconnaissant à Bernard Michel, qui assure bénévolement les rotations vers ce centre commercial.

« Le vrai nom du dévouement c'est désintéressement »
Victor Hugo



Solidarité

Brioche de l'amitié : un succès

1 617 euros : c'est la somme qui a été collectée lors de la vente de 301 brioches lors de l'opération des brioches de l'amitié par le Cercle de Yachting à Voile de la Moselle. Elle sera reversée à l'Association des Parents des Enfants Inadaptés de la vallée de l'Orne (APEIVO).



Merci aux généreux donateurs

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest

Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz

Vous avez choisi de vivre dans notre village

Vous devez vous inscrire à la mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.

Rappel

Entretien des trottoirs

Chaque riverain doit entretenir le trottoir devant son habitation : ramassage des feuilles en automne, déneigement en hiver, désherbage... Un petit coup de balai de temps en temps permet de maintenir un environnement propre et agréable pour tous.

Nous rappelons que votre responsabilité peut être engagée en cas de chute si le trottoir devant votre domicile est sale ou glissant.



Etat civil

Naissances

Elyo Riouallon né le 9 novembre 2024
Timothée Dinée Barczi né le 2 décembre 2024



Mariages

Jérome Fuldner et Patricia Janssen Weets
mariés le 21 septembre 2024
Roger Grosse et Naira Maria Mendes Jano
mariés le 11 octobre 2024



10 nouveau-nés en 2024

La commune est toujours ravie d'accueillir les nouveau-nés qui, dans les années à venir, viendront renforcer les effectifs de notre groupe scolaire.
A cette occasion, un chèque de 55 € est offert par la commune aux nouveau-nés.

Anthony Brière Woelffel né le 26 janvier 2024
Olyana Henry née le 5 mars 2024
Zaccaria Bruno né le 16 mars 2024
Haron Hamoud né le 4 mai 2024
Jules Lemaire né le 16 mai 2024
Ezio Quaranta né le 18 juillet 2024
Cerise Perrin née le 7 août 2024
Jarod Cocq Amann né le 25 août 2024
Elyo Riouallon né le 9 novembre 2024
Timothée Dinée Barczi né le 2 décembre 2024



Inscription noces d'or

Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou plus encore, signalez-vous en mairie!
Une surprise vous sera réservée.



Décès

José Alonso décédé le 4 octobre 2024
Fabienne Gerber décédée le 7 octobre 2024
Caroline Doyen décédée le 18 octobre 2024
Yolande Saarbach décédée le 19 novembre 2024
Bruno Cossarutto décédé le 9 décembre 2024
Laura Bazzaro décédée le 19 décembre 2024



Prochaines manifestations

Janvier

5 Voeux du maire Municipalité
Accueil des nouveaux arrivants

Février

2 Repas dansant italien US Argancy

Mars

22 Collecte des Restos du coeur Interassociation
26 Don du sang - Salle des Fêtes Amicale des donateurs de sang
29 Nettoyage de printemps Interassociation

Avril

7-11 Stages de Foot US Argancy
26 Journée pêche à la truite Amicale de pêche

Mai

Juin

14 Feu de la Saint Jean Interassociation
20-22 Concours hippique ACP d'Olgy
22-24 Concours Sauts d'Obstacles ACP d'Olgy

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70
mairie@argancy.fr
www.argancy.net



Merci à Josyane Henry pour cette magnifique photo